

L'IMPACT DES NOUVELLES MUTATIONS BANCAIRES SUR LES DISPOSITIONS DU COMITE DE BALES

Lellouchi Mohamed
Université de Blida

Résumé

Le thème traité par cet article concerne les nouvelles mutations de l'activité bancaire mondiale. Les principales transformations auxquelles sont confrontées les banques sont l'extension des marchés financiers dans l'activité bancaire, l'intensification de la concurrence après les accords sur la libéralisation du commerce et des services financiers, prolifération du blanchiment d'argent dans le circuit bancaire et enfin leur impact sur les dispositions du comité de Bâles. A cet effet, il devient primordial pour toutes institutions bancaires nationales ou internationales, de tenir compte d'un ensemble de facteurs et mettre en place certaines stratégies, afin de faire face aux transformations internationales et s'adapter avec les nouvelles mutations de l'activité bancaire. Ce sont là, les principaux points traités par ce papier.

Mots clés: Mutations bancaires, extension des marchés financiers, prolifération du blanchiment d'argent, Application des dispositions du comité de Bale.

ملخص

الموضوع الذي يعالجه هذا المقال يدور حول التحولات الجديدة للنشاط البنكي. تتمثل هذه التحولات في توسع نشاط الأسواق المالية في العمل البنكي، تشديد المنافسة بعد الاتفاق على تحرير التجارة و الخدمات المالية، انتشار عمليات تبييض الأموال في الجهاز البنكي و تأثير ذلك على اتفاقيات بازل. لهذا السبب، أصبحت كل المؤسسات البنكية الوطنية و العالمية مجبرة بالأخذ في عين الاعتبار مجموعة من التدابير لمواجهة هذه التحولات العالمية و التأقلم مع هذه التحولات البنكية الجديدة. هذه هي أهم النقاط التي سوف نتناولها في هذه الورقة.

الكلمات المفتوحة: تحولات بنكية، توسع الأسواق المالية، انتشار عمليات تبييض الأموال، تطبيق اتفاقيات بازل

Introduction

Le secteur bancaire est considéré comme l'un des plus importants secteurs économiques, jouant un rôle prépondérant dans l'activité économique. Il est très sensible aux changements, qu'ils soient nationaux ou internationaux. A cet effet, l'activité bancaire a connu des développements considérables, que ce soit au niveau national ou international, surtout avec l'accroissement de la concurrence internationale, qui est le résultat des transformations importantes dans l'économie mondiale, ainsi que l'extension du rôle des marchés financiers dans l'activité bancaire et la prolifération des opérations de blanchiment d'argent. Ces principales transformations sont:

1. L'orientation vers l'activité de marchés dans l'activité bancaire

La grande dépression qui a affecté l'économie mondiale après la crise de l'année 1929 et les destructions subies pendant la seconde guerre mondiale ont sévèrement limité le développement des marchés financiers dans les pays industrialisés. Suite à ces événements, les marchés domestiques furent cloisonnés et fortement réglementés et ne comprenaient que quelques compartiments dans la plupart du temps, et qui sont selon **Nacer Bernou** [1, 49] :

- ❖ Les emprunts à longs terme émis par l'Etat,
- ❖ Les emprunts à longs terme émis par quelques grandes entreprises et certaines institutions financières,
- ❖ Les actions émises par les grandes entreprises privées.

Quand aux autres compartiments organisés, tels que le marché monétaire, le marché financier et le marché hypothécaire, les deux premiers cités étaient restreints, alors que le troisième était carrément inexistant dans la plupart des cas.

Dans ce contexte de crise, l'intermédiation bancaire jouait un rôle important et drainait l'essentiel de l'épargne des ménages et contribuait grandement à financer les besoins des entreprises. Les banques des pays industrialisés, notamment européennes se sont accaparés plus de la moitié des liquidités disponibles et distribuaient autant dans leur économie respectives. A titre d'exemple, **Pihon D.** [2, 132] a indiqué dans un article parue au bulletin de la Banque de France qu'en 1950, les banques françaises (AFB, mutualistes et coopératives) drainaient 50,4% des liquidités de l'économie et distribuaient 61,2% des crédits à l'économie. Durant la même année, les banques commerciales américaines faisaient autant, sinon plus.

Cependant, sous l'effet des mutations financières, entamées à partir des années soixante-dix, suite à la libéralisation financière, qui va accorder de nouvelles libertés aux opérateurs de marché, cette tendance va progressivement s'inverser, et contribuera à l'émergence de nouveaux compartiments et libérera progressivement les mouvements de capitaux, notamment après l'avènement de la mondialisation financière, qui va élargir le champ d'activité des différents intervenants dans la sphère financière, en leur offrant de nouvelles opportunités de travail à l'échelle nationale et internationale.

D'autre part, les innovations financières et les TIC vont contribuer grandement à la modernisation de l'activité bancaire, et son orientation vers l'activité de marché, ce qui va créer de nouvelles opportunités de gains et améliorer sensiblement, l'efficacité informationnelle et allocative des marchés financiers,

A l'issue de ces évolutions, une nouvelle répartition va naître entre finance directe et finance indirecte (finance traditionnelle). La première se développe au détriment de la seconde : ce processus est appelé « désintermédiation ». On assiste alors à une banalisation¹ des marchés

¹ Tout les agents économiques peuvent y accéder, ce n'est plus l'apanage de quelques privilégiés comme ce fut auparavant.

financiers, caractérisée par un fort engouement pour les marchés de capitaux et les actifs financiers, qui va s'agrandir considérablement et s'élargir à l'ensemble des agents économiques (ménages, entreprises, état), qu'ils soient à capacité ou a besoin de financement.

Cette situation aura un impact direct sur les banques et affectera considérablement les bilans bancaires, que ce soient aux niveaux des actifs ou des passifs. Une bonne partie de la clientèle se dirigera alors vers les marchés financiers. Cet impact sera encore plus sévère du coté de l'actif, ou l'on va enregistrer le plus grand manque à gagner, suite aux désendettements opérés par de nombreuses entreprises auprès des banques, qui substituent progressivement les instruments de marché aux crédits bancaires.

Le volume total des transactions sur les actions et les obligations a fortement progressé au cours des trois dernières décennies. En effet, la capitalisation boursière globale (actions + obligations) a connu une évolution sans précédent. Rapportée au PIB, la capitalisation boursière a fait un énorme bond également au cours de la même période.

Cette importante évolution provient de l'apport de nouvelles valeurs et une forte augmentation des cours. Toutefois, on note que la capitalisation du marché financier a enregistré au cours des deux dernières années une baisse significative. Il faut préciser cependant, que ce recul est essentiellement dû, à la mauvaise conjoncture économique internationale², qui s'est répercutée sur les résultats des grandes entreprises, ainsi qu'à l'éclatement de la bulle spéculative sur les prêts hypothécaires, qui caractérisait les valeurs de la nouvelle économie. Cela étant, on remarque actuellement, que le marché financier revient petit à petit à ce qu'il était auparavant.

Pour le cas des Etats-Unis, où l'économie est traditionnellement orientée vers les marchés financiers, on constate l'étendue du recours aux financements désintermédiés. Le marché des actions qui est le plus important au monde en termes de capitalisation boursière est passé de 143 milliards à 15498 milliards de dollars de 1950 à 2003, soit de 48% à 138% du PIB au cours de la même période (**Nacer BERNOU**) [1, 51-52].

Il faut noter cependant, qu'à partir des années 2000, ce marché va subir certaines corrections en raison de la nouvelle conjoncture économique, sans que la capitalisation boursière ne descende en dessous du PIB, attestant l'importance des sommes qui y sont levées. La même remarque peut être faite sur le marché obligataire, qui enregistre une progression régulière.

Les marchés boursiers des principaux pays industrialisés sont caractérisés durant ces dernières années par de profonds mouvements de corrections. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette situation (**Nacer BERNOU**) [1, 52], parmi lesquels :

- ❖ La détérioration de l'environnement conjoncturel,
- ❖ l'incertitude sur les perspectives économiques,
- ❖ l'aggravation des tensions géopolitiques dans plusieurs régions du monde
- ❖ et enfin, les doutes entourant la fiabilité des comptes publiés par les firmes cotées en bourse.

Le taux de mobiliérisation est un parfait indicateur du recours aux marchés financiers, car, généralement, on peut apprécier l'importance de ce recours, en calculant le taux de mobiliérisation des financements au sein des économies des principaux pays industrialisés. **Capelle-Blancard G et j. Couppey-Soubeyran** [3, 70] estiment que ce dernier mesure le poids des financements par émissions de valeurs mobilières dans le total des financements obtenus dans l'économie. En prenant en compte, le fait que lorsque le taux de mobiliérisation (d'intermédiation) est calculé à partir des encours et non des flux, il est impossible de distinguer,

² Crise financière internationale de l'année 2008 (qui a fait suite à la crise des prêts hypothécaire)

au niveau de la capitalisation boursière, ce qui relève d'un effet « prix » et ce qui relève d'un effet « volume » puisque les actions sont enregistrées à leur valeur de marché. Aussi, l'augmentation de la capitalisation boursière peut traduire une simple hausse du prix des actions, sans qu'il s'agisse pour autant d'un accroissement de volume des actions et pour remédier à ce biais d'estimation, il faut rapporter la valeur de fin de période des actions à leur valeur de début de période, à quantité constante.

Nous prenons à titre d'exemple "l'évolution du taux de mobiliérisation en France, ou l'on remarque que celui-ci a enregistré une progression constante et soutenue au cours de l'avant dernière décennie, passant de 41,1% à 59,1% entre 1992 et 2001" [4]. Aux Etats-Unis, "le taux de mobiliérisation qui était en baisse durant la période survenue après la seconde guerre mondiale (période correspondant à l'âge d'or de l'intermédiation bancaire), a fait un retour en force depuis le début des années quatre vingt et l'on a commencé à enregistrer des baisses qu'après la survenance de la dernière crise financière internationale de 2008.

A noter aussi, que le changement des comportements financiers des agents économiques non financiers a été un des facteurs déterminant dans l'extension des marchés financiers et le recul de l'intermédiation bancaire traditionnelle.

En effet, sous l'effet des nouvelles mutations financières qui se sont traduites par le délaissement des actifs bancaires traditionnels au profit d'actifs marchésés ou proposés par les intermédiaires financiers non bancaires, des changements de comportements financiers des agents économiques non financiers sont constatés, et constitue un des principaux facteurs qui explique l'extension des marchés financiers et le recul de l'intermédiation bancaire traditionnelle.

En décortiquant la composition du patrimoine financier des ménages, on constate que leurs choix ont beaucoup changés durant les trois dernières décennies, particulièrement, en matière de placement de leur fonds. Le choix des ménages durant les années soixante et soixante dix se portait sur les dépôts bancaires, une grande partie de leur richesse financière était exploitée dans ce sens. Néanmoins, à partir des années quatre vingt, des changements significatifs apparaissent dans leurs préférences. La part des actifs directs (actions) et des actifs indirects non bancaires (OPCVM monétaire et assurance-vie) n'ont pas cessé de croître, au sein de leur patrimoine financier. Ce mouvement de recomposition s'est, par contre, opéré au détriment des dépôts bancaires. Parmi les facteurs explicatifs de cette évolution, (Nacer BERNOU) [1, 55] on peut citer les trois suivants :

- ❖ En premier lieu, la fin d'une longue période de stabilité des prix et des taux d'intérêts dans les pays industrialisés et qui a duré jusqu'aux années soixante.
- ❖ En second lieu, l'étranglement des possibilités de placement, jusqu'à la fin des années soixante-dix³.
- ❖ En troisième lieu, l'attractivité des rendements et des taux de rémunération offerts sur les marchés financiers et par les intermédiaires non bancaires, cela a contribué énormément au délaissement des actifs bancaires traditionnels.

2. Intensification de la concurrence après les accords de libéralisation du commerce et des services financiers

Avec l'expansion de la mondialisation financière, les contraintes sur les accords du GATS sur la libéralisation des services financiers ont été levées durant le round qui s'est déroulé en Uruguay en 1994, la concurrence a pris alors trois orientations principales (HAMED EL NIL A.M.T.) [5, 7] :

³ Ce qui a amené les banques à remédier à cette situation par l'innovation de nouveaux produits et services, surtout après la libéralisation financière

- 1^{ère} orientation : Concurrence entre banques commerciales que ce soit au niveau du marché bancaire local ou le marché bancaire mondial
- 2^{ème} orientation: Concurrence entre banques et autres établissements financiers
- 3^{ème} orientation :Concurrence entre banques et autres établissements non financiers dans le domaine des produits financiers

La suppression des contraintes géographiques a eu pour effet d'intensifier la compétitivité dans le marché bancaire, particulièrement après la forte pénétration des établissements financiers dans le marché bancaire, et plus spécialement, dans les marchés des produits financiers. Cette concurrence s'est encore accentuée après l'introduction des sociétés d'assurance et les sociétés spécialisées en titres, et autres établissements d'intermédiation financière.

Nul doute, que la libéralisation du commerce des services financiers dans une bonne partie des pays a contribué à la réalisation de plusieurs avantages, particulièrement pour les pays en développement. Du fait, que cet accord leur offre l'opportunité de placer leurs produits bancaires dans les pays avancés, et ainsi profiter du transfert de la technologie bancaire moderne vers les marchés des pays en développement et bénéficier de l'expertise étrangère dans la formation et la qualification des travailleurs locaux.

Toutefois, en raison des modestes moyens des pays en développement dans le domaine des services d'une façon générale, la faiblesse de leurs compétences et de leur compétitivité et aussi du fait, qu'ils sont en majorité des importateurs nets de services financiers, ces derniers seront exposés à des défis multiples (OUASSAF A.) [6, 154-156], principalement :

❖ L'intensité de la concurrence : particulièrement dans le domaine des techniques modernes de l'activité bancaire, d'où la sortie de certaines unités bancaires du marché bancaire, et le monopole du marché des équipements modernes utilisés dans l'exercice de l'activité bancaire pour une période donnée à la lumière de niveau d'expérience des banques étrangères dans ce type d'activité.

❖ La libéralisation du commerce international des services bancaires a certes permis d'accorder des opportunités aux banques étrangères pour qu'elles offrent ses différents services dans le marché national, soit en dehors des frontières ou en procédant à l'ouverture de succursales, mais a eu plusieurs effets négatifs. A leur tête (les effets de la politique des banques étrangères sur la politique macroéconomique de l'état et en même temps sur la politique de développement, lorsqu'il existe des formes de concurrences nocives, surtout en matière de contrôle sur la monnaie et la politique de crédit, si on rajoute à cela, la capacité des banques internationales à utiliser leurs réseaux internationaux de fuite fiscale et la facilitation des opérations de fuites de capitaux, tout en cachant ces opérations des autorités de contrôle, pour qu'apparaisse davantage le danger de ce problème. La libéralisation peut affaiblir considérablement ou supprimer le soutien de l'industrie financière naissante des institutions nationales et peut faire mal au développement des systèmes de contrôle locaux.

❖ Les risques liés à l'expansion de la concurrence au niveau local suite à l'existence des banques étrangères, peut faire exposer les banques à risques financiers, ainsi que le secteur bancaire à des probabilités de pertes, surtout dans l'incapacité de réduction des couts des services bancaires, qui sont liés intimement à la politique monétaire et les objectifs nationaux.

❖ Il existe des craintes que les banques et les établissements bancaires étrangers n'activent que dans les secteurs rentables uniquement (option préféré) avec tout ce que cela comporte comme risques de non arrivage des services bancaires à des secteurs et des régions précis.

3. Extension des opérations de blanchiment d'argent dans le circuit bancaire

Plusieurs observateurs ont affirmé que l'accroissement du blanchiment d'argent est considéré comme l'un des plus grands risques qui menace la stabilité économique. L'importance de ce fléau devient apparente, au regard de la consistance des fonds blanchis chaque année, et qui sont desservis par le système financier mondiale, puisque les opérations de blanchiment d'argent ont atteint des seuils intolérables durant ces dernières années.

Des canaux supplémentaires se sont ouverts, pour permettre le blanchiment d'argent sale, suite à la suppression du contrôle de change et la libre circulation des fonds entre différents pays, ainsi que l'ouverture du marché financier local devant les investisseurs étrangers.

A noter que la banque peut être associé directement à l'opération de blanchiment d'argent et fournir des facilités pour le placement des fonds suspects dans l'économie nationale, surtout après l'ouverture des marchés nationaux à la concurrence internationale, ce qui a permis de faciliter les transferts de fonds d'un pays à un autre. Par ailleurs, les banques sont toujours heureuses de recevoir des fonds et ne se soucie guère de leur régularité, dans la mesure où ils ramènent des profits. Ce phénomène de blanchiment d'argent s'est élargi à d'autres intervenants financiers, tels que les maisons de titres, les courtiers en bourse et les sociétés de changes, dans le but d'attirer le plus grand nombre possible de clientèle, et du coup la multiplication des profits.

Depuis un certain temps les efforts internationaux se sont intensifiés pour combattre les opérations de blanchiment d'argent, et l'O.N.U a mis en garde la communauté internationale, à travers un rapport documenté, compromettant et alarmant, afin de faire face au phénomène de blanchiment d'argent, qui exploite les lacunes et les failles des systèmes bancaires et financiers. Il faut se rappeler les événements qu'a connu la banque du crédit et du commerce international, (**OUASSAF S. et OUASSAF A.**) [7, 304] et qui ont conduit à son effondrement, suite à l'accusation de blanchiment d'argent faite à son encontre par la banque centrale Anglaise.

4. Les dispositions du comité de Bâle sont devenues incontournables

Pour faire face aux risques de pertes et éventuellement aux risques de faillite, les banques sont tenues de mettre en application des règles prudentielles, imposées par leur pays respectifs, suites à des recommandations provenant des instances internationales, dans le but de protéger mutuellement les déposants, ainsi que les établissements bancaires en question. Ces dispositions réglementaires ont été appliquées en premier lieu par le G10, puis élargi à l'ensemble des pays dans le monde. Nous allons tenter ci-après d'analyser succinctement les accords en question, connu sous l'appellation des accords du comité de Bâle (**HOUSSSEM Rachdi**) [8].

4.1. L'accord de Bâle 1 : Le ratio Cooke

Adopté en 1988 par le comité de Bâle, le ratio Cooke, définit le montant des fonds propres minimum que doit posséder une banque en fonction du risque pour se couvrir contre les risques de contrepartie. Dans sa version préliminaire, le calcul de cette norme se base sur un système de pondération. Le succès de ce ratio s'explique, en grande partie par sa simplicité méthodologique et sa mise en œuvre aisée, ce qui contribue à l'universalisation de cette norme initialement adoptée par les pays du G10. Néanmoins, devant la sophistication des techniques bancaires et la présence d'approches plus qualitatives, la norme Cooke a montré quelques carences. En effet, ce ratio n'a pas réussi à assurer la stabilité du système bancaire, et n'arrive pas à accroître l'efficacité de l'intermédiation bancaire, ni à réduire la corruption. En plus, les pondérations retenues pour le calcul de ce ratio ne permettent pas une évaluation correcte des risques. En réalité, ce ratio tient compte du risque crédit et ignore la présence d'autres risques, tels que le risque de marché et le risque opérationnel. Il n'est pas adéquat pour faire face aux forces de la globalisation financière.

4.2. L'accord de Bâle 2 : Le ratio Mc Donough

Pour pallier aux carences formulées à l'encontre de Bâle I, qui font suite à la récurrence élevée des crises survenues ces dernières années et aussi pour faire face aux différentes mutations constatées sur l'activité bancaire, le comité de Bâle a adopté un nouveau ratio international de solvabilité baptisé ratio Mc Donough.

Ce nouveau ratio a permis au comité de Bâle de connaître d'une manière tangible, l'importance des risques opérationnels qui peuvent être couverts, par le calcul des exigences de fonds propres. La réforme de Bâle II a profondément changé la gouvernance des banques et a consacré le passage d'une méthode purement quantitative et forfaitaire à une méthode qui tient compte du qualitatif, et est plus sensible à la nature intrinsèque des risques inhérents à l'activité bancaire. En d'autres termes, la réforme vise à réconcilier le capital réglementaire et le capital économique. A cet égard, les banques doivent tendre à réagir de manière optimale aux incitations économiques émanant des nouvelles réglementations.

Cette nouvelle norme internationale pousse les banques à faire recours aux techniques internes, afin de déterminer les niveaux les plus optimaux et adéquats du capital réglementaire. Les effets attendus de ce ratio se résument dans une évaluation fiable des fonds propres et du processus de supervision des institutions bancaires.

Les piliers du ratio Mc Donough

L'accord de Bâle II consacre l'avènement d'un nouvel âge du métier bancaire, tant du point de vue de l'industrie bancaire elle-même que de son contrôle et repose sur trois piliers :

- **Pilier I** (Minimum capital requirements) : Exigence en fonds propres ou capitalisation des banques: Les établissements de crédit devront disposer d'un montant de fonds propres au moins égal à un niveau calculé selon un menu d'options. De plus, le pilier I étend la notion du risque à trois domaines : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Ce dernier, constitue une innovation par rapport au ratio Cooke.

- **Pilier II** (Supervisory review) : Processus de surveillance prudentielle : Les autorités disposent de pouvoirs renforcés et peuvent également augmenter les exigences de garantie. Le pilier II autorise le régulateur à effectuer un examen individualisé des établissements bancaires : par un contrôle de procédure et une méthode interne d'affectation des fonds propres et de fixer des exigences individuelles supérieures au minimal réglementaire.

- **Pilier III** (Market discipline) : Discipline de marché : Les établissements bancaires sont tenus de publier des informations complètes sur leurs risques, les méthodes de leur gestion, ainsi que l'adéquation de leurs fonds propres. Ce troisième pilier contribue fortement au renforcement de la discipline de marché en matière de transparence, et éradique également le risque moral et les restrictions sur les banques.

La mise en place du nouvel accord de Bâle II en 2006 constitue une réforme importante dans le secteur bancaire, mais il est sujet à certaines carences, notamment sur les nouvelles mesures de risques des opérations bancaires. .

4.3. L'accord de Bale III

Pour faire face aux carences de la gouvernance bancaire, en particulier les accords Bâle I et Bâle II et pour éviter de nouvelles faillites bancaires, les autorités de régulation internationale, en l'occurrence le comité de Bâle, envisagent la mise en œuvre d'une nouvelle norme internationale de solvabilité dite Bâle III visant à compléter Bâle II. Les chefs d'Etat des pays du G20, réunis en juin 2010 à Toronto, se sont mis d'accord pour une mise en place moins rapide de Bâle III. Lors de la réunion du G20, en novembre 2010 en Corée du Sud, le comité de Bâle a présenté la version finale de Bâle III et le calendrier d'application précis. Cet accord vise à accroître concomitamment la solidité et la stabilité du système bancaire par un renforcement des fonds propres et repose sur trois ratios : solvabilité, liquidité court terme et liquidité long terme. Bâle

III s'attache à cantonner les activités de marché, réputées pour être sous pondérées en fonds propres.

Dans le souci d'éviter l'émergence de nouvelles crises financières et bancaires internationales, Bâle III met en avant **quatre mesures** principales :

- Renforcement des fonds propres par amélioration de la qualité du « noyau dur » des capitaux des institutions bancaires.
- Modification du ratio d'effet de levier pour stopper l'emballement de l'endettement des banques
- Création de « coussins contra cycliques » pour pouvoir les utiliser en période de crise.
- Adaptation des liquidités par la mise en application de deux ratios de liquidité : Un de court terme (Liquidity Coverager Ratio) et un autre de long terme (Net Stable Funding Ratio).

Toutefois, avant même d'être appliquées, ces règles ont été fortement attaquées.

Conclusion

En guise de conclusion, nous estimons que l'ouverture des marchés financiers à l'international et l'extension de l'activité bancaire vers l'activité de marché ont conduit à l'intensification de la compétitivité bancaire et extra-bancaire⁵, ainsi qu'à l'expansion des opérations de blanchiment d'argent, d'où la nécessité de réglementer l'activité bancaire par des règles prudentielles, afin de protéger aussi bien les déposants que les banques eux même.

Bibliographie :

1 - Nacer Bernou, éléments d'économie bancaire : activité, théorie et réglementation, thèse de doctorat en sciences économiques, spécialité monnaie, banque et économie internationale, université lumière-Lyon 2, mars 2005

2 - Plihon D., l'évolution de l'intermédiation bancaire (1950-1993), bulletin de la banque de France

3 - Cappelle Blancard G. et Couppey Soubeyran, le financement des agents non financier en Europe : Le rôle des intermédiaires financiers demeure prépondérant, économie et statistiques, n° 366, 2003.

4 - Conseil National du Crédit et du Titre (CNCT), rapports annuels des années 1992 à 2001, tiré de la thèse de doctorat de Nacer BERNOU.

5 - عبد المنعم محمد طيب حمد النيل, العولمة و أثارها الاقتصادية على المصارف مداخلته في الملتقى الوطني الأول حول المنظومة المصرفية الجزائرية و التحولات الاقتصادية-الواقعة والتحديات, جامعة الشلف, يومي 14 و 15 ديسمبر 2004.

6 - وصاف عتيقة, الاتفاقية العامة للتجارة في الخدمات وأثارها على القطاع المالي في البلدان العربية, بالتركيز على حالة الجزائر, رسالة ماجستير في العلوم الاقتصادية, تخصص نقود ومالية, جامعة محمد خيضر - بسكرة, 2002, 2003

7 - وصاف سعدي و وصاف عتيقة, الصناعة المصرفية و التحولات العالمية, الملتقى الوطني الأول حول المنظومة المصرفية الجزائرية و التحولات الاقتصادية-الواقعة والتحديات- جامعة الشلف- 2004.

8 - Extraits de l'article de Houssem Rachdi. "De Bâle I à Bâle III : La crise de la gouvernance des banques", Extrait de la lettre de l'AFGE n° 25, septembre-octobre 2010, <http://www.afge-asso.org/> consulté le 04/11/2010